

Compte- Rendu

du Conseil Municipal du 26 mai 2010

Présents : Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Géraldine MONTESINOS, Amable ZAZA, David AUBENAS, Jean-François EXCOUSSEAU, Dominique JAIL, Robert MEYER, Jean-Marie ROUSSET, René SESTIER, Yves MARKOWICZ, Xavier VIGOUROUX.

Excusés : Bernard CHARVET, Nicolas GROJEANNE.

Absents : Sylviane BIZET, Daniel CHAZAL, Jean-Michel FINET, Philippe MOURRAT, Céline ASTIER.

Secrétaire : Amable ZAZA

Procurations : Bernard CHARVET a donné procuration à Robert MEYER, Nicolas GROJEANNE a donné procuration à Nicole BOULEBSOL.

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance ; Validation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2010 ; **FINANCES** Participation aux frais de scolarisation des enfants de la commune accueillis à l'école d'Herbeys, année scolaire 2009-2010 ; Virement de crédits ; Remboursement d'une redevance d'assainissement non collectif perçue à tort ; Facturation à l'abonné des redevances d'eau et d'assainissement et autres services au prorata de la consommation réelle ; Demande de subvention pour une étude de préservation de l'étang des Longs ; Bail rural, location d'un terrain au Crêt **TRAVAUX** Convention pour autorisation de passage en terrain privé, dans le cadre de la construction du groupe scolaire ; **PERSONNEL** Validation du plan de formation du personnel **URBANISME** Plan de prévention des risques technologiques de Jarrie ; **MUNICIPALITE** Démission d'un élu municipal ; **QUESTIONS DIVERSES** Suppression de la Fête du Pain 2010 ; Travaux et commissions du Sud Grenoblois ; Fêtes communautaires.

- **Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010**
- **Lecture des délégations consenties au Maire au cours du 1er trimestre 2010**

FINANCES

- **Participation aux frais de scolarisation des enfants de la commune accueillis à l'école d'Herbeys – année scolaire 2009/2010.**

Le Maire donne lecture du courrier en date du 14 mai de Madame le Maire d'Herbeys sollicitant une participation financière pour les élèves de la Commune scolarisés à l'école d'Herbeys. Les enfants sont actuellement au nombre de 8 contre 14 à la rentrée précédente.

Il propose de renouveler la convention entre les deux collectivités sur cette base qui reprendra les dispositions et en précisera les modalités d'exécution. Le montant de la contribution a été fixé à 3.795,44 euros nets, soit 474,43 euros par enfant. Pour mémoire, la participation de l'année scolaire précédente s'élevait à 6.531 euros.

Actuellement 41 enfants sont scolarisés hors du territoire communal.

Comme la capacité d'accueil des écoles du Barlatier et de Tavernolles n'est pas atteinte, la collectivité a latitude pour agir et refuser les demandes de dérogations sauf dans l'un des cas d'exception prévus par l'Education Nationale.

Vote: unanimité

○ **Virements de crédits**

Les crédits budgétaires de dépenses et de recettes de l'année ont été votés le 29 mars dernier. Conformément au Code Général des Collectivités Locales, le Maire propose d'effectuer des virements au niveau de la section de fonctionnement du budget communal et du budget des services de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées. Il rappelle que ces opérations, portées au registre des délibérations, ne modifient pas l'équilibre budgétaire des budgets précités. Sont concernées notamment les imputations budgétaires relatives aux avances dues aux entreprises construisant le groupe scolaire, le reversement des nouvelles redevances pour la modernisation des réseaux et la pollution domestique à l'Agence de l'eau.

Vote: unanimité

○ **Remboursement d'une redevance d'assainissement non collectif perçue à tort**

La maison d'habitation de Monsieur Etienne SAMAIN a été raccordée au réseau d'assainissement collectif lors des travaux effectués au Souveyron en août 2008. Son installation autonome d'assainissement n'a jamais fait l'objet de contrôle de la part de notre prestataire. Le Maire propose de lui rembourser les sommes perçues à tort pour un montant total de 160 euros, correspondant aux quatre annuités de 40 euros sur la période de 2005 à 2008.

Vote: unanimité

○ **Facturation à l'abonné des redevances d'eau et d'assainissement et autres services au prorata de la consommation réelle.**

Dans le cadre de l'amélioration du service public et dans un souci d'équité, il est proposé de reprendre sur une délibération la possibilité de facturer à l'abonné les redevances d'eau et d'assainissement au prorata de la consommation réelle et de ses mois de présence.

Cette mesure s'appliquera également à la prime fixe et à la location du compteur d'eau.

Vote: unanimité

○ **Demande de subvention pour une étude de préservation de l'étang des Longs**

Par délibération en date du 25 septembre 2007, l'espace naturel des Longs est reconnu comme d'intérêt patrimonial. Il s'agit d'une zone humide façonnée par l'homme qui présente plusieurs habitations naturelles aquatiques devenues rares sur la Plateau de Champagnier, ainsi qu'une population remarquable de triton crêté (espèce prioritaire à protéger).

L'exiguïté de ce site est un obstacle majeur de préservation. Sa vulnérabilité est accentuée par sa position géographique en enclave dans une zone agricole dont il reçoit les eaux de ruissellement chargées de terre, d'engrais et de pesticides. De plus, ce site est particulièrement concerné par des demandes d'urbanisation.

Le 25 septembre 2007, la collectivité a sollicité du Conseil Général de l'Isère la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du secteur, et, le 12 décembre 2007, a signé la convention d'intégration du petit site de l'étang des Longs dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère.

Le 5 mai 2010, l'ONF a été chargé de réaliser une notice de préservation et d'interprétation de l'ENS local. Réalisée ces jours-ci, l'étude se décompose en deux phases, le diagnostic et la synthèse des données recueillies, et sera remise en septembre prochain.

Le Conseil Général subventionnerait l'étude de 6.100 euros à hauteur de 81% sur un plafond de 4.000 euros, soit 3.240 euros. La collectivité prendrait à sa charge la somme restante de 2.860 euros. Le Maire propose de solliciter une aide financière dans ce sens auprès du CG.

Les points relatifs à la gestion du milieu naturel, au plan d'accès et de sécurisation du site feront l'objet d'un examen approfondi en partenariat avec les services du Conseil Général.

Vote: unanimité

○ **Bail rural, location d'un terrain au Crêt**

Le 17 décembre 2008, le Conseil Municipal a accordé à Monsieur Jean-Daniel Departe, agriculteur, la location d'un pâturage communal au Crêt.

La location du terrain a été consentie à sa demande en complément de l'échange amiable du tènement foncier du complexe scolaire. Elle évitait la clôture de terrain aux frais de la commune.

Le locataire demande d'être exonéré de la redevance annuelle de 50 euros sur une période de 3 ans. En contre partie, il s'engage à débroussailler et entretenir le terrain d'une superficie de 18 ha 70 a 26 ca.

Le Maire précise que le locataire à ce jour n'a pas encore retourné le projet de bail signé. Sans nouvelles de sa part, la collectivité sera amenée à procéder à une nouvelle consultation sur le bien selon les mêmes modalités.

Vote: unanimité

TRAVAUX

○ **Convention pour autorisation de passage en terrain privé, dans le cadre de la construction du groupe scolaire**

Dans le cadre des travaux de la construction du nouveau groupe scolaire, il est envisagé de passer sur la propriété privée de Monsieur Jean-Daniel Departe.

Cette demande d'autorisation est consentie pour une période d'un an afin de faciliter le développement du chantier, de permettre la construction d'un des murs de la salle de sport et la mise en place de la clôture métallique provisoire.

Le propriétaire reconnaît à la collectivité les droits suivants :

- d'utiliser pour le chantier de l'école, une bande de terrain de 1,50 mètre de large et de 40 mètres de long, limitrophe avec la parcelle communale du complexe scolaire en cours de construction ;
- de procéder à tous travaux d'affouillement, de construction et de finition de la façade

nord du bâtiment.

La concession est consentie sur un an moyennant le versement d'une somme de 500 euros nets.

Vote: unanimité

PERSONNEL

○ Validation du plan de formation du personnel

La Loi du 12 juillet 1984, modifiée le 19 février 2007, prévoit que la collectivité établisse un plan de formation pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues.

L'objectif est :

- d'assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des Ressources Humaines et les souhaits individuels des agents ;
- de prévoir les actions retenues au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) ;
- de prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement ;
- de retenir les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience...

Il est précisé que seules les actions présentant une utilité professionnelle pour la collectivité seront retenues.

Le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu :

- un levier de développement des compétences internes,
- un outil de dialogue social.

Les coûts de formation seront pris en charge par la commune lorsqu'ils ne feront pas l'objet d'un financement par des partenaires, tels que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale...

En conclusion, depuis 2007, la collectivité a élaboré son plan de formation, pour une durée de 4 ans, qui est la traduction opérationnelle et budgétaire des choix politiques et stratégiques en matière de gestion des Ressources Humaines.

Retenu le 22.02.2010 par la commission des Ressources Humaines, le plan de formation a été approuvé par le Comité Technique Paritaire le 29.04.2010.

Vote: unanimité

URBANISME

○ Plan de prévention des risques technologiques de Jarrie

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, un plan de prévention des risques technologiques a été élaboré et mis en œuvre autour des établissements ARKEMA et CEZUS de Jarrie. Le périmètre d'étude de ce plan concerne 14 communes, dont Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ sur Drac, Vizille, Claix, Pont de Claix...

Les modalités de concertation ont été fixées par arrêté préfectoral et comprennent la mise à

disposition du public des documents, d'un registre d'observations en mairie de Jarrie, l'organisation de réunions publiques...

Par courrier en date du 10 mai, Monsieur le Préfet souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur le dossier. A la lecture du rapport et du contexte réglementaire, l'assemblée municipale émet un avis favorable.

Par ailleurs, il est rappelé le rôle du système d'alerte et d'informations des populations mise en place sur le territoire communal et réinitialisé en 2010 par le Sud Grenoblois. Le nouveau dispositif s'appuie notamment sur la mise en réseau des différents moyens d'alerte et d'information de la population (sirènes, moyens d'alerte propres à la collectivité...).

La salle du Mail peut servir de lieu de repliement pour la population. Dans le nouveau complexe scolaire, la salle de sport a été conçue comme lieu de confinement pour les enfants.

Vote: unanimité

MUNICIPALITE

○ **Démission d'un élu municipal**

Par courrier en date du 26 mai 2010, Monsieur Jean-Michel FINET a confirmé au Maire sa décision de se démettre de ses fonctions municipales et de son poste de quatrième adjoint de la commune, pour raisons professionnelles.

Monsieur FINET était chargé du développement économique et durable de la commune, de représentations auprès de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, du Contrat de Développement Rhône Alpes Sud Isère (CDRA)...

Cette décision, prise en compte par l'assemblée municipale, sera notifiée à Monsieur le Préfet, au lendemain de la réunion.

A la réception de la notification officielle de l'acceptation de la démission par celui-ci, le Maire proposera au Conseil Municipal une solution de remplacement.

QUESTIONS DIVERSES

○ **Point sur le chantier scolaire**

- respect du calendrier et du planning, matériaux recyclés sur place, bonne coordination entre les corps de métiers.
- photographies en ligne chaque semaine sur le site internet de la commune.
- les fondations de la salle de sport vont démarrer.

○ **Travaux et commissions du Sud Grenoblois**

- projet de transfert du *siège social de la Communauté de Communes* sur Vizille (anciens hospices). Le complexe actuel fera l'objet d'importants travaux de réhabilitations à usages multiples.
- nouvelle configuration de la *déchetterie de Vaulnaveys le Haut*, en vue d'améliorer l'organisation et la sécurité du site, installation d'un broyeur intercommunal en complément.
- des *travaux d'élaboration du futur SCoT* de la région urbaine de Grenoble, de nombreuses études sont en cours dont certaines se télescopent : contrat de territoire, charte de développement durable, schéma de secteur.

- **Suppression de la Fête du pain 2010**
 - aux motifs de la modification de la configuration des lieux perturbée par le chantier de l'école ;
 - les organisateurs profiteront de ce contre temps pour préparer et revitaliser la prochaine manifestation ;
 - le cross du pain est maintenu le dimanche 4 juillet matin

- **Vide grenier**
 - organisée par le Club des Briataux et l'APE, cette nouvelle manifestation se déroulera le 13 juin.

- **Fêtes Révolutionnaires**
 - le Maire invite les élus et leurs conjoints à passer ensemble la soirée du 22 juillet à Vizille : inauguration de la manifestation avec distribution des prix du concours des nouvelles et la participation de la chorale de Brié-et-Angonnes, repas révolutionnaire, fresque théâtrale. Pour cette dernière, ils pourront bénéficier d'un tarif groupé : 8 euros au lieu de 12 euros par personne.
 - pour information, plus de 30.000 personnes sont attendues pendant ces journées organisées par le Sud Grenoblois et Equirando.

- **Autres manifestations**
 - 19 juin : Fête de la musique.
 - 04 septembre : Forum des associations.
 - 05 septembre : la Crantée Jacky Durand.

○ **Réaction sur le compte rendu de la réunion du Bureau du 11 mai**

René Sestier et Dominique Jail réagissent sur la décision prise en réunion de Bureau pour l'attribution de travaux de voirie de la rue de l'Egagère, sans consultation préalable de la commission des travaux. Le Maire rappelle qu'il appartient à chaque adjoint d'assurer les concertations nécessaires avant de soumettre cette nature de problème au Bureau qui est l'organe exécutif de la municipalité.

En retour de congés de l'adjoint aux travaux, il sera procédé à la mise au point souhaitée.

Le Maire rappelle aussi que les réunions du Bureau tenues de façon régulière permettent d'assurer la transparence complète dans l'information mutuelle de ses membres et de l'ensemble des conseillers municipaux.

Affiché le 7 juin 2010 par Nous, Robert MEYER, Maire de Brié-et-Angonnes.

pour la secrétaire,

Le Maire,

Robert MEYER

